

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUN 2018

OBJET / GAIA

**Restauration toiles  
Veber : approbation  
plan de financement  
de la DRAC**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
28 mai 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 23

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération du Conseil municipal du 12 mars 2018, le groupement HULOT a été désigné titulaire du marché de prestations pour la conservation – restauration d'un décor en toiles marouflées peintes par Jean VEBER, intitulées « Contes de fées » illustrant les Contes de PERRAULT, et leur réinstallation dans le boudoir de Rosemonde ROSTAND dans la Villa Arnaga.

Ce marché a été notifié au candidat, sur l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle 1 (portant sur une restauration plus poussée des quatre toiles les plus repeintes), pour un montant total de 133 335 € HT au lieu de 127 000 € HT initialement prévus en 2012 soit une différence de 6 335 € HT.

A cette dépense supplémentaire s'ajoutait l'étude complémentaire plus poussée des toiles ayant permis de lancer une consultation auprès des restaurateurs d'œuvres d'art en adéquation avec les prestations de restauration à réaliser (pour un montant de 15 000 € HT, réalisée par Jean-François HULOT en octobre 2017).

Avec l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC Nouvelle Aquitaine, la Commune a programmé cette opération pour 2018-2019. Par arrêté du 6 avril 2016, la DRAC Nouvelle Aquitaine a accordé une aide financière de 50 800 €.

Aussi, le 29 janvier 2018, la Commune a sollicité auprès des services de la DRAC Nouvelle Aquitaine, une aide complémentaire pour la restauration des dites toiles, sur la base d'un montant total supplémentaire de 21 335 € HT.

A cet effet, il convient d'adopter le projet de financement proposé par la DRAC Nouvelle Aquitaine, de la manière suivante :

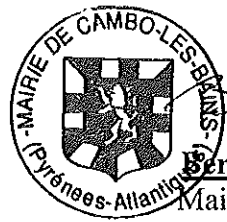
- |                                                              |          |
|--------------------------------------------------------------|----------|
| - Montant HT des travaux subventionnables :                  | 21 335 € |
| - Montant de la subvention de l'Etat (40%) :                 | 8 534 €  |
| - Montant de la participation de la Commune (TVA comprise) : | 17 068 € |

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement de l'Etat (DRAC),
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2018